



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeindeverwaltung Stalden*
Personne de contact : *Egon Furrer, Gemeindepräsident*
Adresse : *Märtplatz Postfch 46 3922 Stalden*
Téléphone : *027 953 15 20*
Date : *5. Dezember 2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Saas-Grund*
Personne de contact : *Sandro Kalbermatten*
Adresse : *Postfach 43 3910 Saas-Grund*
Téléphone : *027 957 15 42*
Date : *06.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeindeverwaltung Ferden*

Personne de contact : *Martin Ebener*

Adresse : *Leischa 1B 3916 Ferden*

Téléphone : *027 939 12 58*

Date : *07.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Münster-Geschinen*

Personne de contact : *Werner Lagger*

Adresse : *3985 Münster*

Téléphone : *027 974 25 05*

Date : *12. Dezember 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Fédération Valaisanne des Retraités et Parlement des Aînés (Comités)*

Personne de contact : *Jean-Pierre Salamin*

Adresse : *Chalet Clé de Sol 3961 Grimentz*

Téléphone : *079 628 88 52*

Date : *19 décembre 2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Déduction très sociale....

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Mais le montant est trop peu élevé. Il devrait avoisiner les frais occasionnés en EMS, soit environ Frs 5'000 par année. De plus l'engagement journalier des aidants proches est au moins analogue à une solde maximale des sapeurs.pompiers

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

L'incidence sur les rentrées fiscales sont diminuée vu le nouveau concept "sapeurs pompiers" réduisant les effectifs assez sensiblement....

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Parfait

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :

La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées a transmis au Conseil d'Etat, en janvier 2011, 22 recommandations qui ont été analysées par les services de l'Etat. Deux recommandations fiscales ont été retenues par l'Avant-projet de Loi: la déduction partielle pour tout le monde (et non intégrale pour les personnes âgées) des primes et cotisations d'assurance-maladie et l'introduction d'une déduction sociale pour les contribuables, aidants bénévoles de personnes âgées souffrant de handicap, de maladie chronique ou de santé précaire (frs 3'000 estimé trop peu élevé par la FVR et le parlement des Aînés, à porter à Frs 5'000.-). Nous souhaitons qu'une déduction sociale directe pour les rentiers AVS soit également introduite dans l'avant-projet. Elle devrait s'appliquer sur le montant de l'impôt, analogue à la déduction pour enfant de l'impôt sur le revenu, afin d'alléger de manière spécifique la charge fiscale des aînés, en particulier de ceux qui doivent faire un séjour hospitalier (coûts de pension) et des séjours en lits de courtes durée (se remettre sur pied pour rejoindre son domicile), ou en foyer de jour ou de nuit (pour permettre aux aidants de souffler un peu durant l'année). Cette déduction sociale faisait partie des 22 recommandations (chapitre aspects fiscaux et financiers). Elle compenserait les doubles charge des aînés (domicile et hospitalisation ou courts séjours en EMS)



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Munizipalgemeinde Leukerbad*
Personne de contact : *E. Hubler*
Adresse : *Lichtenstrasse 29 3954 Leukerbad*
Téléphone : *027 472 71 02*
Date : *22.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :

Der Gemeinderat von Leukerbad begrüsst eine Reduktion der Steuerbelastung. Mit den entsprechenden Mindereinnahmen wird es jedoch für unsere Gemeinde noch schwieriger, nötige Investitionen zu tätigen, dies umsomehr der bestehende Sanierungsvertrag auch eingehalten werden muss.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Gondo-Zwischbergen*

Personne de contact : *Lukas Zenklusen*

Adresse : *Burgerhaus 3907 Gondo*

Téléphone : *027 979 15 01*

Date : *20.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune d'Héréence*

Personne de contact : *René Micheloud, secrétaire communal*

Adresse : *Place de l'Eglise 14 Case postale 16 1987 Héréence*

Téléphone : *027/282.50.22*

Date : *23.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Lens*

Personne de contact : *Patrick Lamon*

Adresse : *CP 56 1978 Lens*

Téléphone : *027/484.25.02*

Date : *29.12.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Diminution des recettes fiscales trop importante pour les Communes

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Service de l'action sociale*

Personne de contact : *Simon DARIOLI*

Adresse : *Rue du Scex 4 1050 SION*

Téléphone : *027/606.48.55 / 079/447.27.64*

Date : *2.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Oui, ces mesures s'adressent en priorité à la classe moyenne qui est celle le plus touchée par le grignotage du revenu disponible. Pour les bas revenus, le niveau de protection sociale valaisan est parmi les meilleurs de Suisse. Pour les hauts revenus, ces déductions ne modifient pas fondamentalement le revenu imposable...

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Cette déduction répond au souhait du Parlement des aînés et de la commission pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. Deux approches étaient possibles: la déduction fiscale telle que préconisée, avec un montant de 3000.-/ ou l'octroi d'une subvention à hauteur maximale de 6'000.- telle qu'appliquée aujourd'hui pour les familles s'occupant d'une personne avec handicap. La solution retenue est plus "arrosoir", mais elle est aussi plus simple à appliquer. En temps utile, il sera opportun d'harmoniser ces 2 prestations qui poursuivent exactement le même but.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Oui... L'engagement an faveur d'activités de service public requiert une disponibilité qui relève plus du bénévolat que de l'activité lucrative.. L'exonération de cette solde ouvre la voie à celle d'autres formes d'indemnisation pour des engagement à caractère social, culturel ou sportif qui font partie de la vie associative, indispensable au dynamisme du canton.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Dans tous les milieux, économiques, sociaux et politiques la nécessité de la mobilité professionnelle et de la formation continue qui l'accompagne est érigée en quasi dogme, à raison d'ailleurs. Soutenir clairement les efforts des personnes pour répondre à cette exigence n'est pas une mesure sociale au sens strict du terme, mais un investissement pour le futur du canton.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Oui..Le Valais est essentiellement constitué de PME dont la marge de manoeuvre financière est faible. Elles sont pourtant un pilier essentiel à l'équilibre économique du canton. Si le taux de chômage reste raisonnable, si le taux d'aide sociale est parmi les plus bas de Suisse, c'est aussi à la diversité du tissu des entreprises valaisannes qu'onle doit. Autre argument... Si la flexibilité des individus est indispensable au maintien de notre bonne situation, celle des entreprises, particulièrement de celles qui se lancent dans de nouvelles activités qui comportent un risque, l'est tout autant. Cette mesure de correction du taux pour les entreprises est le pendant logique de la précédente qui permet la déduction des frais de perfectionnement des personnes physiques.

Autres remarques ou propositions :

J'ai eu du plaisir à lire ce texte..Il est exhaustif, clair et facile d'accès. Beau travail... Cette remarque ne fait pas partie de la consultation, mais rien n'interdit de le dire...



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Riddes*
Personne de contact : *Steve Bessard*
Adresse : *Rte du Village 1908 Riddes*
Téléphone : *027 305 20 23*
Date : *04.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Cette modification importante pour les budgets communaux s'inscrit en compléments des allègements fiscaux que les révisions antérieures ont déjà procurés. A chacune de ces révisions avec incidence financière, les communes sont mises devant le fait accompli et leur marge de manoeuvre - tout comme celle de l'Etat - se trouve être fortement diminuée. De notre avis, une autre forme de "soutien" économique en faveur du contribuable doit être développée qui permettrait à chacun, Etat et communes, une plus grande latitude pour cibler différemment une aide financière (bourses, subventions, etc...).

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

L'incidence financière fiscale directe est moindre pour la collectivité, mais surtout, le but en lien avec la diminution ou le retardement du placement de personnes âgées, malades ou handicapées en institution correspond aux actions déjà entreprises par certaines collectivités, dont la commune de Riddes, s'agissant d'améliorer les conditions cadres d'un maintien à domicile prolongé. D'un point de vue économique, la croissance des coûts liés au financement des institutions à charge des collectivités pourrait être quelque peu freinée avec le développement du maintien à domicile. Nous y voyons donc une "perte" de ressources fiscales au profits d'une économie de charges.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Pas de remarques, il s'agit d'inscrire un état de fait.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Non

Remarques :

Malgré des pertes fiscales anecdotiques, nous estimons que la ressource fiscale devrait rester stable et que les actions des collectivités et de l'Etat en particulier, devraient se développer dans le sens d'aides ciblées (bourses, subventions, etc...), afin de préserver les libertés financières de chacun. Qui plus est, il nous semble que les arguments de simplification quant à la distinction difficile entre formation et perfectionnement nous semblent peu convaincant. Opter pour une "solution de facilité" sur ce point n'est pas très cohérent. De plus, la condition pour la déduction qui exige que l'indépendance financière doit être atteinte, nous paraît en revanche ouvrir la porte à de nouvelles difficultés d'interprétation et surtout d'application. De notre avis, les nouvelles formations pourraient surtout concerner, par exemple, des épouses qui reprennent une activité partielle après des années consacrées à l'éducation des enfants, avec toute la problématique de déterminer justement le niveau d'indépendance financière qu'une nouvelle activité partielle et réduite leur apporterait.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Non

Remarques :

Nos motivations à un refus de cette proposition relèvent des mêmes critères d'indépendance financière des communes exprimées pour les autres points. De plus, les révisions partielles antérieures ont déjà permis d'atténuer, pour le contribuable personne physique, la double imposition avec la mesure qui consiste à admettre un abattement sur les dividendes perçus. Cette mesure déjà en place constitue déjà une baisse de recettes fiscales globales, mais surtout, favorise une perte de ressources également pour les institutions sociales (AVS, AC) pour lesquelles les collectivités sont également appelées en financement. En effet, les contribuables salariés de leur propre société "éludent" les cotisations à ces institutions en s'octroyant des revenus sous forme de dividendes, désormais avantageusement imposés. Sans clouer au pilori les possibilités offertes au contribuable de recourir à cette mixité de rémunération, nous estimons qu'il faut aussi intégrer dans la réflexion l'aspect du financement des institutions.

Autres remarques ou propositions :

De manière générale, nous relevons que la Loi fiscale a subi de nombreuses révisions favorables aux contribuables et forcément "défavorables" aux collectivités. Nous sommes

d'avis qu'il faut préserver les ressources des ménages cantonal et communal et envisager ensuite une utilisation ou redistribution des deniers publics de manière ciblée et surtout librement par chaque collectivité. Nous regrettons que les années fastes, notamment avec la manne provenant de la BNS et la conjoncture favorable des dernières années, aient engagé, essentiellement auprès de notre Parlement, un processus de distribution de cadeaux fiscaux réguliers. Aujourd'hui, le budget cantonal doit faire face à de multiples incertitudes liées à la situation économique générale, à la nouvelle péréquation financière et aux "pertes" de ressources de notre BNS. Le pessimisme exprimé par le canton se fait également l'écho au sein de notre commune. Ainsi, nous sommes d'avis de maintenir, tant que peut se faire, les sources de revenus provenant de l'impôt. Les chantiers coûteux de manquent pas non plus au sein des communes valaisannes.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Secrétariat général DECS*

Personne de contact : *Jean-Marie Cleusix*

Adresse : *Jean-Marie CLEUSIX Secrétaire général et responsable communication Département de l'éducation, de la culture et du sport Planta 1 CH - 1950 SION*

Téléphone : *027 606 40 25*

Date : *04.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Oui, mais à trois conditions: a) l'allègement fiscal ne doit pas être compensé par de nouveaux trains d'économies pour le canton et les communes; b) cette augmentation doit être nettement plus modérée et se faire par étapes, sur plusieurs années; un maximum de 10 millions de perte pour le canton ne doit pas être dépassé; c) cet allègement doit être différé. En ces périodes économiques tourmentées, il serait positif de ménager à la fois : a) les individus par un allègement fiscal; b) et l'Etat qui ne voit pas ses recettes fiscales diminuer de manière trop "brutale". En effet, selon les déductions prévues par cet avant-projet, les pertes fiscales s'élèveraient à 34'554'663.- pour le canton et à 31'650'632.- pour les communes, ce qui représentent des pertes fiscales très importantes. Une solution MODEREE rappellerait que nous ne soutenons pas un Etat Providence qui transforme les citoyens en assistés. Elle serait de plus supportable pour le canton et les communes!

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Cette aide bénévole aux personnes âgées, malades ou handicapées est assumée par des personnes qui ont, parfois, fait le choix de diminuer leur activité professionnelle. Cette aide donnée à domicile par les proches soulage considérablement le travail de l'Etat, qui ne pourrait pas assumer la prise en charge de toutes les personnes âgées, malades ou handicapées du canton. Avec le vieillissement de la population, la prise en charge et le

financement deviendront trop conséquents pour l'Etat. C'est pourquoi, aller dans le sens proposé par cette révision présente les avantages : a) d'être moins coûteux qu'une situation où ces personnes se trouvent en institution; b) de resserrer les liens intergénérationnels; c) de répondre aux souhaits des personnes âgées, malades ou handicapées de rester dans leur habitation; d) de valoriser le travail des aidants bénévoles souvent mal reconnus. Une déduction sociale de 3000.- à ces aidants bénévoles est le signe d'une stratégie globale de politique sociale extrêmement judicieuse.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Non

Remarques :

Ce type d'exonération risque d'occasionner une augmentation de la taxe non-pompier pour compenser le manque à gagner lié à cette mesure. De plus, cela introduirait des inégalités de traitement entre différents organismes (colonne de secours, samaritains, charges publiques). L'entrée dans le corps des sapeurs-pompiers se fait sur une base volontaire. Pour conserver la valeur sociale de ce choix, l'activité doit rester essentiellement bénévole.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Les pertes de recettes fiscales sont raisonnables pour le canton (1 mio) et pour les communes (1 mio). Les entreprises qui participent aux frais de formation et au perfectionnement de leurs employés bénéficient-elles de déductions jusqu'à concurrence d'un certain montant? Si non, il serait juste qu'elles en bénéficient, car elles contribuent à une amélioration de l'économie locale en rendant plus performants les travailleurs.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Cette mesure permettra d'aider plus particulièrement les petites et moyennes entreprises en les allégeant sensiblement, tout en ayant des pertes de recettes fiscales raisonnables pour le canton (2'846'000.-) et pour les communes (2'846'000.-). En cette période économique difficile, le Valais renforce par cette mesure son attractivité pour les petites entreprises, bases solides de son économie.

Autres remarques ou propositions :

-



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Vétroz*
Personne de contact : *Stéphane Germanier, Président*
Adresse : *Route de l'Abbaye 31 1963 Vétroz*
Téléphone : *027 345 37 77*
Date : *5 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Le Valais est déjà généreux dans les subventions pour les caisses maladies et l'augmentation de ces déductions à des répercussions importantes sur les finances communales dans une période d'incertitude (économie et RPT II). Je propose d'attendre de connaître les incidences réelles avant de se prononcer sur cette mesure.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Gampel-Bratsch*

Personne de contact : *Cathrein Nicole*

Adresse : *Kirchstrasse 6 3945 Gampel*

Téléphone : *027 933 69 00*

Date : *05.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Visperterminen*
Personne de contact : *Gemeindepräsident Christoph Zimmermann*
Adresse : *Kanzleiweg 3932 Visperterminen*
Téléphone : *027 946 20 76*
Date : *06.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Spital Wallis (GNW)*

Personne de contact : *Hermann Arnold / (für die Direktion)*

Adresse : *Av. du Grand-Champsec 86 Case postale 696, 1951 Sion*
Direction générale

Téléphone : *027 603 67 24*

Date : *9. Januar 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :

Die in der Botschaft aufgeführten Ziele sind anstrebenswert. In Anbetracht der nicht sehr optimistischen Wirtschafts- und Finanzprognosen sind allfällige Steuerausfälle durch durch Rationalisierungsmassnahmen zu kompensieren.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *SCIV/Syndicats Chrétiens interprofessionnels du Valais*

Personne de contact : *Bertrand Zufferey*

Adresse : *Rue de la Porte-Neuve 20 1950 Sion*

Téléphone : *027/329.60.60*

Date : *9 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Cette mesure est à saluer car elle aura des effets induits sur la fiscalité de la population valaisanne.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Même si cette déduction peut sembler faible au regard du temps passé par les uns pour la garde d'un proche parent, il faut relever que cette reconnaissance va dans la bonne direction. Une déduction de frs 5500.- nous semble plus en adéquation, car cela représente fiscalement parlant, à frs 500.- par mois sur 11 mois d'activité, le 12 ème étant consacré au repos des personnes misent au bénéfice de ces déductions.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

cous devrions aller plus loin en ce qui concerne les frais de formation. En effet, certaines formations professionnelles ne sont pas d'une charge financière excessive, mais se font en dehors des heures de travail habituelles. De fait, une déduction équivalente au salaire journalier nous semble être une bonne incitation complémentaire, dans les cas où l'entreprise n'indemnise pas ces journées ou demi-journées.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Non

Remarques :

Nous ne voyons pas pour quelle raison notre canton doit être en première position en ce qui concerne le 1er palier d'imposition sur le bénéfice. Une adaptation de 50% de ce palier nous semble inappropriée et excessive.

Autres remarques ou propositions :

Réduction de l'impôt des rentiers AVS ou AI de conditions modestes: Les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés sans enfant à charge, mais au bénéfice d'une rente AVS / AI, et dont l'impôt sur le revenu est inférieur à la moitié du rabais minimum accordé au couple marié ou familles monoparentales (réf.650.-/.325) et pour lesquels la fortune imposable est inférieure à la déduction forfaitaire de leur état civil, sont mis au profit de l'impôt minimum de frs 10.-. C'est volontairement que nous ne stipulons pas les contribuables mariés, car ils sont déjà mis au bénéfice de la déduction de frs 650.-- et c'est justement les personnes veuves qui gardent les mêmes charges (exemple: chauffage - loyer) et qui perdent du fait de leur nouvelle situation cette déduction de frs 650.-. La proposition ci-dessus règle cette situation. Il y a peu ou pas de risques que les bénéficiaires de l'AVS aisés soient touchés par cette proposition, car on parle d'un impôt cantonal de fr 325.- ce qui correspond pour un célibataire à environ frs 13'500.- de revenu imposable, après abattement de la déduction pour revenu modeste. Dès lors, les rentiers au bénéfice de rentes LPP ne seraient pas concernés. Nous vous invitons à étudier toujours pour le même profil de contribuables également la solution qui consisterait à déduire 325.- pour celles et ceux qui ont un impôt égal ou inférieur à frs 600.-



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Administration communale de Troistorrents*

Personne de contact : *Marianne Maret*

Adresse : *Place du Village 26 Case postale 65 1872 Troistorrents*

Téléphone : *024 476 80 10*

Date : *10.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Correspondance FCV.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Correspondance FCV.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Correspondance FCV.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Correspondance FCV.

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Vernayaz*
Personne de contact : *Loïc Blardone*
Adresse : *Rue du Collège 10 1904 Vernayaz*
Téléphone : *0277641429*
Date : *10.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Selon préavis de la Fédération des communes valaisannes.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Staldenried*
Personne de contact : *Alban Brigger, Gemeindepräsident*
Adresse : *Gemeindeverwaltung 3933 Staldenried*
Téléphone : *027 952 16 46*
Date : *10.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Im Grundsatz ist der Ansatz der Entlastung des Mittelstandes, der nicht in den Genuss der Subventionen der Krankenkassenprämien gelangt, korrekt. Ein Steuerausfall in der Grössenordnung von 32 Millionen pro Jahr ist für die Gemeinden angesichts der aktuellen Entwicklung der Wirtschaft aber nicht akzeptabel und nicht verantwortbar. Unbestritten ist, dass das System der Subventionierung der Krankenkassenprämien dringen einer umfassenden Reform bedarf!

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Ist bereits gängige Praxis.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Non

Remarques :

Aus- und Weiterbildung sollen vor allem aus Eigeninitiative zustande kommen und nicht, um in den Genuss von Steuererleichterungen zu gelangen. Hiervon profitieren schlussendlich nur sog. "Weiterbildungs- und Ausbildungsstätten".

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Non

Remarques :

Der Kanton Wallis steht bereits heute nicht derart schlecht da. Angesichts der aktuellen Wirtschaftslage sind weitere Steuerausfälle für die Gemeinden nicht akzeptabel.

Autres remarques ou propositions :

Die vorliegende Stellungnahme beruht auf einem Gemeinderatsabschluss vom 10.01.2012.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Vouvry*
Personne de contact : *Courtine Martine*
Adresse : *Grand-Rue 25 1896 Vouvry*
Téléphone : *024 482 12 15*
Date : *Vouvry, le 11 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Non

Remarques :

Avis défavorable en raison de la difficulté d'application. Comment appréhender l'aide apporter, surtout s'il y a plusieurs intervenants.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Union Commerciale Valaisanne UCOVA*

Personne de contact : *Hubert Gattlen, Directeur*

Adresse : *Place de la Gare 2 Case postale 1387 1951 SION*

Téléphone : *027 323.11.85*

Date : *11 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Nous saluons cet effort en vue de réduire la charge fiscale de nos PME

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Union valaisanne des arts et métiers (UVAM)*

Personne de contact : *Marcel Delasoie*

Adresse : *Rue de la Dixence 20 1951 Sion*

Téléphone : *027.327.51.22*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Non

Remarques :

Le montant de Fr. 5'000.-- est trop élevé lorsque l'on évoque une solde. Nous estimons que le montant plafond devrait être fixé à Fr. 2'000.--.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Nous estimons que la différence de taux appliquée entre les 2 paliers est trop importante (Fr. 150'000.-- = 3 % et Fr. 151'000.-- = 9,5 %). Nous souhaiterions qu'un palier supplémentaire pour les bénéfices entre Fr. 150'000.-- et Fr. 500'000.-- soit introduit avec un taux intermédiaire de 6 %. Cette mesure limiterait la diminution des recettes fiscales à un niveau acceptable et constituerait une mesure intéressante et attractive pour les PME.

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Chippis*

Personne de contact :

Adresse :

Téléphone : *027 455 13 03*

Date : *11.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Non

Remarques :

Autres remarques ou propositions :

*Nous déplorons le fait que l'impôt sur le capital des sociétés sans but lucratif soit maintenu
!!!!*



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Chambre fiduciaire, Chambre suisse des experts comptables, fiduciaires et fiscaux, Ordre valaisan*

Personne de contact : *Stéphane Jaquet*

Adresse : *PricewaterhouseCoopers SA Pl. du Midi 40 1950 Sion*

Téléphone : *058 792 58 60 00*

Date : *12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeindeverwaltung Riederalp*
Personne de contact : *Helen Jeitziner*
Adresse : *Schulhausweg 1 3986 Ried-Mörel*
Téléphone : *027 927 14 07*
Date : *12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Verein Region Oberwallis*

Personne de contact : *Roger Michlig*

Adresse : *c/o RW Oberwallis AG Kehrstrasse 12, 3904 Naters*

Téléphone : *027 921 18 81*

Date : *12. Januar 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

wir verweisen auf die Stellungnahmedes Verbandes der Walliser Gemeinden

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

wir verweisen auf die Stellungnahmedes Verbandes der Walliser Gemeinden

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

wir verweisen auf die Stellungnahmedes Verbandes der Walliser Gemeinden

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

wir verweisen auf die Stellungnahmedes Verbandes der Walliser Gemeinden

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

wir verweisen auf die Stellungnahmedes Verbandes der Walliser Gemeinden

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *COMMUNE DE BAGNES*

Personne de contact : *M. GORDIO ALEXANDRE*

Adresse : *RTE DE CLOUCHEVRE 30 1934 LE CHÂBLE*

Téléphone : *027/777.11.14*

Date : *BAGNES, LE 12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Association hôtelière du Valais*

Personne de contact : *Patrick Béro*

Adresse : *rue Pré-Fleuri 6 1950 Sion*

Téléphone : *027 327 35 10*

Date : *12.01.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *ConstructionValais*
Personne de contact : *Serge Métrailler, Secrétaire*
Adresse : *Rue de l'Avenir 11 case postale 330 1951 Sion*
Téléphone : *027 327 32 14*
Date : *12 janvier 2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'alléger la pression fiscale sur la classe moyenne, et ce en un temps plus incertain conjoncturellement. En effet, il convient de stimuler la consommation qui, seule, permet de générer de la croissance. Toutefois, ConstructionValais est très attachée au double frein aux dépenses et investissements et ne souhaite pas que les mesures fiscales génèrent trop de pertes pour l'Etat, respectivement pour les communes. C'est donc sous cet aspect que nous sommes favorables à une augmentation de ces déductions.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Nous saluons cette mesure car, au vu d'une population qui vieillit de plus en plus, il est un élément essentiel de pouvoir conserver les personnes âgées le plus longtemps possible dans leur habitat. Cela permet à ces dernières de demeurer dans un environnement familial, plus convivial, certainement aussi plus favorable au développement. De surcroît, le système est certainement moins coûteux que le placement en EMS. En ce sens, les personnes qui apportent leur soutien en la matière doivent pouvoir bénéficier d'une déduction.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Il est vrai que les sapeurs-pompiers ne bénéficient pas d'une solde élevée et qu'il s'agit également d'un service à la population qui mérite d'être encouragé. En ce sens, une déduction fiscale pour ces montants est la bienvenue. Toutefois, à l'instar d'autres situations, nous pensons qu'une part devrait malgré tout être soumise à l'impôt. Nous préconisons donc l'application du système retenu pour les jetons de présence de la députation, à savoir que seul le 20 % doit être déclaré comme salaire auprès de l'autorité fiscale.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Le perfectionnement et les reconversions professionnelles doivent être promus car, à moyen terme, le retour sur investissement est évidemment donné. L'on constate que le chômage était relativement faible ces dernières années et que c'était pratiquement un chômage structurel, à savoir des personnes sans qualification qui se trouvaient dans cette situation. En conséquence, celles qui font un effort dans la formation méritent un soutien.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Turtmann*
Personne de contact : *Lehner Thomas*
Adresse : *Postfach 53 3946 Turtmann*
Téléphone : *027 / 932 50 25*
Date : *12. Januar 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Die Gesetzesrevisionen der letzten 10 Jahren führten zu Mindereinnahmen bei den Gemeinden in der Grössenordnung von ca. 100 Mio. Franken. Weitere Mindereinnahmen sind nicht verantwortbar. Die Gemeinden müssten Investitionen streichen und Leistungen abbauen oder den Steuereffizian erhöhen, was wiederum zu Mehrbelastungen der Steuerpflichtigen führen würde. Zudem könnten die Auswirkungen des NFA II noch zu Überraschungen führen.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Région Valais central*
Personne de contact : *Matthieu Pernet*
Adresse : *Rue marconi 19 1920 Martigny*
Téléphone : *027 720 60 16*
Date : *12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Région Bas-Valais*
Personne de contact : *Matthieu Pernet*
Adresse : *Rue Marconi 19 1920 Martigny*
Téléphone : *027 720 60 16*
Date : *12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

La Région constate et s'inquiète du fait que ce soutien se fasse aussi au détriment des finances communales.

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *DTEE - Département des transports, de l'équipement et de l'environnement*

Personne de contact : *D.Moix*

Adresse : *Rue des Creusets 5 1950 Sion*

Téléphone : *6 20 59*

Date : *12.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :

Le DTEE n'a aucune remarque particulière à formuler dans ce dossier.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Association Valaisanne des Etablissements médico-sociaux*
AVALEMS

Personne de contact : *Jean-Daniel Zufferey, secrétaire général*

Adresse : *Rue de Lausanne 26 Case postale 91 1951 Sion*

Téléphone : *027 323 03 33*

Date : *13 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Vu l'augmentation prévisible des coûts de la santé, notre association n'est pas favorable à une proposition qui provoquerait une importante baisse des recettes fiscales (près de Fr. 35'000'000.-). Cette mesure risque en effet de priver le canton et les communes des revenus nécessaires pour assurer la qualité des soins et une prise en charge adéquate des personnes âgées. En effet, selon le rapport du DFIS "Planification des soins de longue durée 2010-2015", il est prévu une augmentation des dépenses d'exploitation des EMS valaisans de 107 millions entre 2011 et 2018. L'AVALEMS est donc d'avis que le moment est très mal choisi pour proposer des déductions fiscales d'une telle importance.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Non

Remarques :

sauf nous avons l'assurance que les deux points suivants sont respectés : - participation des EMS à la définition des critères permettant de définir si une personne devrait être placée dans un home ou non, - prise en charge par l'Etat du Valais des frais administratifs supplémentaires pour la rédaction des certificats et attestations nécessaires. Cette déduction attend favoriser le maintien à domicile et part donc du principe que les personnes âgées entrent en EMS de manière volontaire, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Notre association n'est pas concernée par cette question.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

*mais notre association demande, pour les impôts cantonaux, la suppression partielle de l'exception pour les frais d'obtention d'un premier diplôme du degré secondaire II. Il s'agit d'une discrimination incompréhensible des adultes sans qualification, nombreux dans le secteur de la santé. Cette mesure va de plus à l'encontre de celles prévues pour pallier au manque de personnel soignant. L'art. 29 n) devrait être complété de la manière suivante :
2. qu'il a plus de 20 ans révolus et qu'il ne s'agit pas de frais de formation engagés pour l'obtention d'un premier diplôme du degré secondaire II, ou
3. qu'il ait plus de 25 ans révolus et qu'il s'agisse de frais de formation engagé pour l'obtention d'un premier diplôme du degré secondaire II au sens des art. 31 et 32 de l'OFPr.*

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Notre association n'est pas directement concernée par cette question.

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Administration communale*
Personne de contact : *Sandra Martin*
Adresse : *Pl. Eglise 1 1869 Massongex*
Téléphone : *024 471 37 12*
Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Non

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde Grengiols*

Personne de contact : *Beat Ritz*

Adresse : *Gemeinde Grengiols Beat Ritz Präsident Oberdorf 9 3993 Grengiols*

Téléphone : *079 687 85 90*

Date : *13. Januar 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune de Vionnaz*
Personne de contact : *Reuse Maurice*
Adresse : *Rue du Pavé 6 1895 Vionnaz*
Téléphone : *024/481.42.52*
Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Le moment est mal venu de procéder à des baisses massives de notre assiette fiscale pour les raisons suivantes : - les effets de la RPTII sont largement négatifs financièrement pour notre commune (près de 10 % de notre marge d'autofinancement du budget 2012), - les indicateurs économiques ne sont pas favorables, - notre commune a lancé de très gros investissements sur les prochaines années et notre planification financière est basée sur les recettes fiscales actuelles.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Nous sommes favorables à cette mesure qui permet de retarder au maximum le recours à un foyer de jour ou l'entrée en EMS. Nous souhaitons néanmoins soulever la question des services bénévoles existants au niveau communal ou intercommunal, afin d'éviter qu'il y ait une forme de concurrence entre lesdits services bénévoles et la déduction fiscale accordée aux aidants bénévoles.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Oui, mais souhaitons un montant moins important (entre Fr. 6'000.00 et Fr. 8'000.00)

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *PRO-ECONOMY.VS*

Personne de contact : *HERITIER PATRICE & BORGEAUD PIERRE-ALAIN*

Adresse : *HP - ECSA FIDUCIAIRE, RUE DE LAUSANNE 35, 1950
SION BPA - BFR SA, RTE DE SION 63, 3960 SIERRE*

Téléphone : *HP 027.322.02.33 - BPA 027.452.30.30*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Déduction de la prime effective de l'ass. maladie de base avec justificatif délivré par la caisse maladie afin d'éviter l'arbitraire (idem attestation banque)

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

il serait souhaitable, à l'instar d'autres cantons, de prévoir l'imputation de l'impôt sur le capital sur l'impôt sur le bénéfice

Autres remarques ou propositions :

Impôt Foncier - Pers. Phys. : Il serait souhaitable que cet impôt soit prélevé par le canton et redistribué à qui de droit afin d'éviter des impôts de chf 25.00 (miniumum) pour les propriétaire de quelques mètre de terrains agricoles. Impôt sur les Gains Immobiliers : Proposition de supprimer les IGI dès la 25ème année (comme précédemment). Frais médicaux : Déductibilité des frais médicaux dès le 1er franc (sans franchise). Améliorer la compétitivité du canton du Valais en matière d'impôt sur le revenu et la fortune (voir comparatif intercantonal). L'impôt sur la fortune ayant été énormément relevé en raison de l'augmentation de l'assiette fiscale (augm. des valeurs fiscales des immeuble, augmentation des valeurs des actions des Sociétés non cotées (circ. CSI sur l'évaluation des actions)). Suppression de l'impôt communal sur le culte pour les personnes morales (impôt anachronique, inégal (selon le siège de la PM) et qui suscite quelques moqueries de nos confrères romands).



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Parti Libéral-Radical Valaisan*

Personne de contact : *Mathieu Fardel*

Adresse : *Rue de Gravelone 65A 1950 Sion*

Téléphone : *079/646.29.08*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Le PLR est favorable à une augmentation de ces déductions. Comme indiqué ci-dessus, le PLR est favorable à une diminution de la fiscalité des personnes physiques. Toutefois, dans le projet présenté, la très grande majorité de l'effort est placée sur celles-ci. Le PLR souhaite que ces déductions soient augmentées moins fortement afin de disposer de moyens pour effectuer des allègements fiscaux supplémentaires en faveur des personnes morales. Le PLR estime incorrect qu'un contribuable puisse bénéficier de l'intégralité de cette déduction alors que sa prime est fortement subventionnée. La pratique actuelle doit être maintenue afin que les coûts déductibles ne puissent excéder les frais effectifs.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Sur le principe, le PLR est favorable à cette mesure. Cependant, nous nous demandons si une diminution d'impôts de quelques centaines de francs est réellement incitative. De plus, le PLR rend attentif le Gouvernement à ce qu'on ne crée pas une usine à gaz administrative afin de gérer cela.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Le PLR ne souhaite pas que la solde versée aux sapeurs-pompiers soit imposée, étant donné l'importance de leur engagement, proche du bénévolat. Dès lors, nous nous interrogeons sur la limite fixée dans le projet. Est-elle suffisante pour exonérer l'intégralité de la solde ou est-ce qu'une limite plus élevée ne serait-elle pas plus appropriée ?

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Pas de remarque.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Pas de remarque.

Autres remarques ou propositions :

Si le PLR salue la volonté du Gouvernement de diminuer la fiscalité des PME, nous relevons que : · Les effets de cette diminution sont faibles pour les entreprises concernées · Cette proposition touchera seulement quelques centaines d'entreprises · Le taux d'imposition de 9.5% n'est pas diminué Comme déjà indiqué ci-dessus, le PLR souhaite que l'ampleur de la proposition 1 soit réduite afin de libérer des moyens supplémentaires pour diminuer de manière significative la fiscalité des personnes morales. Cela permettra de garder les entreprises en Valais, voire d'attirer de nouvelles, afin de maintenir et créer des emplois. Le PLR souhaite ainsi que le taux d'imposition de 9.5% soit abaissé. Afin de ne pas péjorer la situation des communes, un coefficient communal peut être instauré. -----

----- Nous nous réjouissons de constater la volonté du Conseil d'Etat de diminuer à nouveau la fiscalité dans le canton. Le PLR est déjà intervenu à plusieurs reprises au Grand Conseil dans ce sens, estimant que le Canton du Valais peut se permettre de diminuer de plusieurs dizaines de millions les recettes fiscales, sans pour autant remettre en cause l'exécution des tâches qui lui sont confiées. De plus, les diminutions d'impôts décidées ces dernières années ont toujours amené à une augmentation des recettes fiscales. De manière générale, si le PLR est favorable à une diminution de la fiscalité des personnes physiques, il estime prioritaire une diminution significative de la fiscalité des personnes morales. En effet, le canton du Valais impose clairement les sociétés de façon excessive en comparaison intercantonale. De plus, Neuchâtel a diminué par 2 l'imposition des sociétés et Vaud souhaite le faire aussi. Ainsi, le Valais ne peut rester à la traîne et se doit de prendre des mesures rapidement, sous peine que son manque de compétitivité l'handicape fortement. Le PLR souhaite aussi que le Gouvernement profite de l'opportunité de cette réforme afin de rendre plus transparent les comparaisons intercommunales en matière de fiscalité. Au vu de la plus grande mobilité actuelle des personnes, il devient nécessaire que les contribuables puissent connaître les impacts fiscaux

d'un changement de domicile. Actuellement, entre l'indexation et le coefficient, il n'est pas aisé pour un contribuable lambda de comparer le poids de la fiscalité entre 2 communes. Dès lors, le PLR souhaiterait que le Gouvernement étudie la possibilité de fusionner ces 2 échelles pour n'avoir plus qu'un seul élément de comparaison.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Conseil de l'égalité et de la famille*

Personne de contact : *Nicole Langenegger Roux*

Adresse : *Rue du pré d'Amédée*

Téléphone : *027 606 21 21*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

L'augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents devrait être réservée aux personnes âgées bénéficiant de l'AVS. En effet, le comparaisons des chefs-lieux cantonaux en matière d'imposition montrent que les ainé.e.s sont moins bien lotis à Sion que dans la majorité des autres chefs-lieux en matière fiscale. A titre d'exemple, un.e rentier.ière marié.e à Sion disposant d'un revenu de 35'000.- se situe à la 18ème place du classement, à la 16ème place pour un revenu de 50'000 et à la 12ème place pour un revenu de 100.000.-. Source: Impôts cantonaux, communaux et paroissiaux sur un produit du travail, OFS 2010

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Cependant, il faut souligner que l'incitation au maintien à domicile des personnes âgées ne peut pas seulement passer par des mesures fiscales. Selon une recherche mandatée par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, les proches soignants en Suisse latine sont à parts égales, le ou la partenaire (âgé.e de 77 ans en moyenne) et les enfants (57 ans en moyenne) de la personne âgée (83 ans en moyenne). Plus de 70% des proches soignants font ménage commun avec la personne nécessitant des soins. Les partenaires consacrent environ 99 heures de leur temps par semaine et les enfants 58 heures. Aussi, les proches soignants ont une santé fragilisée et plus précaire que la population de référence (maux physiques, consommation de somnifères, calmants, antidépresseurs, etc.). Ces personnes ont besoin de pouvoir se faire remplacer pour

disposer de temps de relâche. Des solutions de relais flexibles sont donc nécessaires. Enfin, la faible natalité et les divorces vont également fragiliser la solidarité intergénérationnelle que seules des mesures fiscales ne suffiront pas à rétablir. Source: P. Perring-Chiello, F. Höpflinger, S. Hutschison (2011). AgeCare-SuisseLatine. Prise en charge des personnes âgées par des proches soignants en Suisse romande et italienne. www.aide-soins-domicile.ch

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Ville de Sion*

Personne de contact : *M. Philippe Ducrey, secrétaire municipal*

Adresse : *Hôtel de Ville Case postale 1950 Sion*

Téléphone : *027.324.11.21*

Date : *Sion, le 13 janvier 2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

L'augmentation de la déduction pour primes maladie est efficace pour atténuer la charge fiscale des contribuables issus de la classe moyenne, en particulier pour les contribuables sans enfant et les personnes âgées qui n'avaient pas bénéficié des allègements des révisions antérieures. En chiffre absolu, cette augmentation est cependant très importante dans le sens où elle peut être supérieure au montant des primes avec franchise maximale, ce qui pourrait dissuader les contribuables à choisir des franchises élevées. Tenant compte de ce qui précède, en séance du 12 janvier 2012, le conseil municipal de Sion a décidé, à la majorité des membres présents, de préavisser favorablement cette mesure à la condition qu'elle soit décalée dans le temps et appliquée par paliers successifs.

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Cette mesure est justifiée dans le sens où elle récompense le bénévolat en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Cette mesure est justifiée dans le sens où elle permet des adaptations à la législation fédérale sans incidences sur les recettes fiscales.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Cette mesure est justifiée dans le sens où elle favorise, à moindre coût, la mobilité et la réinsertion professionnelle.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Cette mesure est justifiée dans le sens où elle permet d'améliorer l'attractivité du canton.

Autres remarques ou propositions :

Cette révision de la LF, arrive à un moment d'insécurité pour les finances publiques fédérales, cantonales et communales (risque de récession dû à l'instabilité de la zone euro, diminution des participations des cantons aux bénéfices de la BNS, incidences de la RPT 2 pour les communes). D'un point de vue purement fiscal, il faut également considérer que les incidences des révisions antérieures de la LF ont été largement atténuées par le renchérissement des salaires de ces dernières années, ce qui ne sera peut-être pas le cas dans les années à venir.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Conférence des Présidents du district de Monthey*

Personne de contact : *Georges Mariétan*

Adresse : *c.p. 1295 1870Monthey 2*

Téléphone : *079/2192367*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Gemeinde St. Niklaus*

Personne de contact : *Hans-Peter Fux*

Adresse : *Dorfstrasse 43*

Téléphone : *027 956 11 71*

Date : *13.01.2012*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Oui

Remarques :

Im Rahmen der Anpassung der jährlichen Indexierung sind wir mit der Erhöhung dieses Pauschalabzuges einverstanden (Jahr 2012 Fr. 3'950.00 für verheiratete Personen, Fr. 1'560.00 für übrige Personen, Fr. 1'090.00 pro Kind). Wir schlagen aber vor, keinen Abzug für Zinsen von Sparkapitalien zu gewähren, damit derjenige der reich ist bzw. sparen kann, nicht noch reicher wird im Vergleich zum Ärmeren (die Schere zwischen arm und reich sollte nicht noch grösser werden).

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Der Saozialabzug für Personen, welche unentgeltlich betagte, kranke oder handicapierte Personen pflegen, beträgt für die Steuerperiode 2011 und 2012 bereits Fr. 3'000.00.

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Steuerpflichtige, welche Feuerwehrdienst leisten sollten für den Sold keine Steuern entrichten müssen.

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Bei diesem Abzug kann der Fiskus die berufliche Weiterbildung steuerlich begünstigen und damit fördern. Gegen Nachweis sollten solche Kosten in Abzug gebracht werden.

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Wir unterstützen diese Steuererleichterung, welche vor allem Klein- und Mittelbetrieben zu Gute kommt (KMU).

Autres remarques ou propositions :

Grundsätzlich begrüsst die Gemeinde St. Niklaus die Indexierung der Pauschalabzüge oder Steuererleichterungen für KMU's. Wir bemerken jedoch, dass dies negative Auswirkungen auf die Steuereinnahmen der Gemeinden hat bzw. die Steuereinnahmen gehen damit zurück. Die Gemeinden stehen in einem Dilemma. Einerseits wollte/sollte unsere Gemeinde vor Jahren der Steuersatz senken und die Indexierung anpassen; andererseits steigen die laufenden Kosten (u.a. aufgrund des Neuen Finanzausgleichs NFA II) stetig an.



Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision partielle de la loi fiscale

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : *Commune d'Ardon*
Personne de contact : *Jean-Marc Roh*
Adresse : *Place St-Jean 1957 Ardon*
Téléphone : *027 305 15 85*
Date : *16.1.2011*

Imposition des personnes physiques

Question 1: Etes-vous favorable à une augmentation des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ainsi que les intérêts des capitaux d'épargne du contribuable et des personnes à l'entretien desquelles il pourvoit ?

Non

Remarques :

Question 2: Etes-vous favorable à l'octroi d'une déduction sociale de Fr. 3'000.- aux aidants bénévoles de personnes âgées, malades ou handicapées afin de favoriser leur maintien à domicile et d'éviter leur placement dans un EMS ?

Oui

Remarques :

Question 3: Etes-vous favorable avec l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 5'000.- ?

Oui

Remarques :

Question 4: Etes-vous d'accord avec la déduction des frais de formation, de perfectionnement et de reconversion à des fins professionnelles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de Fr. 12'000.- ?

Oui

Remarques :

Imposition des personnes morales

Question 5: Etes-vous favorable à une modification du barème d'impôt sur le bénéfice du 1^{er} palier : le taux d'impôt de 3% est applicable jusqu'à concurrence d'un bénéfice de Fr. 150'000.- (actuellement Fr. 100'000.-) ?

Oui

Remarques :

Autres remarques ou propositions :